



Blonay, le 30 août 2024

Réponse de la Municipalité au postulat de M. Romain Belotti, ELU « Pour un accès à l'eau de la commune de Blonay – St-Légier tout au long de l'année sans restriction ni taxes complémentaires » (29.11.2022)

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 27 août 2024 présidée par Madame Marie-Galante Forestier, présidente.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité (51 oui, 7 non et 11 abstentions), les conclusions de la réponse de la Municipalité au postulat de M. Romain Belotti, ELU « Pour un accès à l'eau de la commune de Blonay – St-Légier tout au long de l'année sans restriction ni taxes complémentaires » (29.11.2022)

- Prendre acte des réponses municipales
- Autoriser la Municipalité à classer ce postulat

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 27 août 2024.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Marie-Galante Forestier



La secrétaire

Ariane Wunderli